REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE LA HAUTE CORSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE

PRUNELLI DI FIUMORBU

SEANCE DU 08 DECEMBRE 2016

L'an deux mil seize le huit décembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pierre SIMEON de BUOCHBERG, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION : 02/12/2016

Nombre de conseillers

En exercice : 23
Présents : 18
Votants : 21
Absents : 05
dont représentés : 03

Etaient présents : SIMEON DE BUOCHBERG Pierre, ANGELI Alain ; ROSSINI Jean ; SANTONI Marie-Josée ; MONDOLONI Ange-Marie ; DOMINICI René ; SANTONI François ; CASAMATTA ANDREANI Bernadette ; RIBES RUSAFA Régine ; CHIODI Sandrine ; ROCCHI Maguy ; OTTOMANI Sébastien ; IACOMETTI Stéphanie ; GRIMALDI Michel ; PAOLI Christian ; OTTOMANI Jean-François ; CARIA Sandra. PIREDDA Albert.

Etaient absents : RUGGERI Aline ; GUIDICELLI Sébastien ; MARTINETTI Jean-Philippe ; ROCCHI André ; VILLARD-ANGELI Dominique.

Etaient représentés : RUGGERI Aline était représentée par RIBES RUSAFA Régine ; ROCCHI André était représenté par PAOLI Christian ; MARTINETTI Jean-Philippe était représenté par ANGELI Alain.

Secrétaire de séance : GRIMALDI Michel

****

N° DEL081216-01

OBJET : U SPAZIU : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC ANTHEA RH ET A PROVA

Vu la délibération du 3 novembre 2015 relative à la mise en place du Télécentre U Spaziu sur la commune de Prunelli di Fium'Orbu à Migliacciaru, son objet et son financement,

Considérant que dans l'esprit de poursuite du développement de l'objectif initial de création du Télécentre (développement numérique en faveur des entreprises et des citoyens), il convient d'élargir la compétence en faveur de l'économie sociale et solidaire

Considérant que les sociétés A PROVA et ANTHEA RH CONSEILS seraient des partenaires dont les objectifs sont respectivement de « créer des emplois viables et pérennes sur la Corse » et « d'accompagner des personnes dans leurs trajectoires professionnelles.. », une convention de collaboration / partenariat pour la mise en commun des moyens et des compétences est proposée par A PROVA et ANTHEA RH CONSEILS.

Cependant ladite convention précisant une collaboration entre ces sociétés et le Télécentre U Spaziu

Il conviendrait de modifier les termes de ce document en précisant une collaboration la société A PROVA, la société de conseil ANTHEA RH CONSEIL et la commune de Prunelli-di-Fium'Orbu représentée par son maire Pierre SIMEON DE BUOCHBERG habilité par le conseil municipal en date du 29 mars 2014 en vertu de l'article L2122-22 du CGCT

.../...

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PRUNELLI DI FIUMORBU

SEANCE DU 08 DECEMBRE 2016

Il est donc proposé au conseil municipal :

-De modifier les termes de ce document en précisant une collaboration la société A PROVA, la société de conseil ANTHEA RH CONSEIL et la commune de Prunelli-di-Fium'Orbu représentée par son maire Pierre SIMEON DE BUOCHBERG habilité par le conseil municipal en date du 29 mars 2014 en vertu de l'article L2122-22 du CGCT ;

-D'autoriser le maire à signer ladite convention ainsi modifiée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

-De modifier les termes de ce document en précisant une collaboration la société A PROVA, la société de conseil ANTHEA RH CONSEIL et la commune de Prunelli-di-Fium'Orbu représentée par son maire Pierre SIMEON DE BUOCHBERG habilité par le conseil municipal en date du 29 mars 2014 en vertu de l'article L2122-22 du CGCT ;

-D'autoriser le maire à signer ladite convention ainsi modifiée.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an que ci-dessus.

Le Maire,

PRUNELLI DI FIUMORBU (Haute corse)